

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 30 juin 2020.

Date de convocation du conseil municipal : le 22 juin 2020.

Lieu du conseil municipal : Salle des Fêtes Claude NOUGARO - SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 20 h 30.

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX (arrivée à 20h54), Jocelyn CIMBER, Marie-Françoise DAL GRANDE, Martine GIULIANI, Rémy LANSAC, Marina LASSERRADE, Loïc MAHE, Jean-Pierre PAVAN, Yannick PUERTOLAS, Jacques RIZZO, Romain ROUQUETTE, Annie SUD.

ABSENTS : Jérôme PACHECO

Nomination de la secrétaire de séance : Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS APPLICABLE A COMPTER DU 1er JUILLET 2020 (37/2020)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, a fixé le dispositif applicable aux indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux.

L'article 92 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a revalorisé le montant maximal des indemnités de fonction que les maires et les adjoints sont susceptibles de percevoir dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de fixer le montant des indemnités de fonction de la façon suivante, en application de l'article L2123-23 et L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- pour le Maire : 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
- pour les adjoints : 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose que le versement de ces indemnités soit effectif à la date du 1^{er} juillet 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI

Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

II. ACQUISITION DE MATERIEL D'OUTILLAGE DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE (38/2020)

Monsieur le maire indique la nécessité d'acquérir une débroussailleuse. L'entreprise CULOS a été sollicitée et présente un devis d'un montant de 1 308.33 € HT soit 1 570.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir ce devis et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur de la débroussailleuse pour un montant de 1 308.33 € HT auprès du fournisseur CULOS et demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

Arrivée de Virginie CAZAUX à 20h54.

III. ACQUISITION DE LA PARCELLE C 794 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (39/2020)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée C 794 d'une superficie de 113 m² comprenant du bâti et du non bâti afin d'agrandir la superficie de la mairie.

Madame PETIT Pauline et Madame SŒUR Elise, propriétaires de cette parcelle, consentent à cette vente au prix de 15 000 €. Madame Michelle PETIT, sur présentation des procurations respectives de sa mère et de sa fille, représentera les propriétaires de la parcelle pour cette vente.

Monsieur le Maire suggère de demander une subvention au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur de la parcelle cadastrée C 794 au prix de 15 000 € et solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de cette parcelle.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IV. ACTUALISATION DU LOYER DU SALON DE COIFFURE (40/2020)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au salon de coiffure prévoit la révision du loyer au 1^{er} septembre de chaque année. Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 3^{ème} trimestre 2019 qui s'élève à 115,60.

De 523.88 € par mois, le loyer du salon de coiffure est passé à 533.80 € pour la période du 01 septembre 2020 au 31 août 2021.

Le conseil municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

Loïc MAHE demande si des commerçants ont sollicité la commune pour une réduction ou une annulation de leur loyer suite au confinement. Monsieur GASQUET indique que l'agence immobilière a verbalement sollicité la commune. Il lui a été indiqué qu'une demande écrite serait examinée en conseil municipal.

V. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021 - DESIGNATION DES COORDINATEURS (41/2020)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que du 21 janvier au 20 février 2021, se déroulera l'enquête de recensement de la population.

Afin de pouvoir l'organiser, le coordinateur communal ainsi que les coordinateurs suppléants doivent être désignés. Il propose Madame Laetitia COLLEONI en qualité de coordinateur. Celle-ci sera assistée par Madame Chantal MASSAT et Madame Dorothee RENAUD en qualité de coordinateurs suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VI. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (42/2020)

L'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

A SAINT CLAR DE RIVIERE, cette commission comprend six commissaires.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Il convient donc d'établir une liste de présentation comportant 24 noms. Monsieur le Maire propose la liste suivante :

- Madame Nancy CATALAN, 520 route de Rieumes 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Monsieur Gérard CASTERES, 3 route de Muret 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.

- Madame Annie SUD, 90 chemin de la Gare 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Madame Andrée CARDONA, 225 chemin de Bartichoun 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Monsieur Jean-Pierre PAVAN, 7 chemin des Baradas 31600 MURET.
- Madame Chantal MASSAT, 300 chemin de Bartichoun 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Madame Michèle SIRVENT, 868 chemin de la Gare 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Monsieur Marc COLMANT, 1120 chemin du Piton 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Hervé DUPOUX, 6 route de Muret 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Monsieur Guy DAURIAC, 432 chemin de la Gare 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Roger TACQUET, 31 route de Saint-Lys 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Monsieur Jean-Jacques LAMARQUE, 4 route de Rieumes 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Madame Yannick PUERTOLAS, 3 bis rue des Roses 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Madame Marie-Françoise DAL GRANDE, 5 rue des Roses 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Jacques RIZZO, 15 chemin du Castéras 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Jocelyn CIMBER, 1074 chemin de la Gare 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Madame Danielle FERRERO, 87 impasse des Acacias 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Madame Anne DECARPENTRIE, 720 route de Rieumes 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Madame Sylvette SIMONELLA, 341 chemin du Piton 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Robert GAY, 70 chemin des Candèlès 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Laurent ROSSINI, 22 rue Aurignac 31600 MURET.
- Madame Pascale BOURDETTE, 456 route de Rieumes 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE.
- Monsieur Jean-François METAYER, 3 Grand'Place 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
- Monsieur Jean-Claude NICOULAU, 15 route de Saint-Lys 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
-

La commission se réunie une fois par an afin de contrôler l'adéquation entre la réalité du terrain et les permis déposés.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des commissaires proposés pour la commune de Saint Clar de Rivière comme établie ci-dessus.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VII. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (43/2020)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Maire est désigné d'office pour faire partie de la commission d'appel d'offres et qu'il faut élire trois membres titulaires et trois membres suppléants. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à cette élection et lui fait part des candidatures de :

- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : membre titulaire.
- Madame Annie SUD : membre titulaire.
- Madame Andrée CARDONA : membre titulaire.
- Monsieur Jérôme PACHECO : membre suppléant.
- Monsieur Loïc MAHE : membre suppléant.
- Madame Virginie CAZAUX : membre suppléante.

Les trois membres titulaires et trois membres suppléants élus sont :

- Monsieur Jean-Pierre PAVAN : membre titulaire.
- Madame Annie SUD : membre titulaire.
- Madame Andrée CARDONA : membre titulaire.
- Monsieur Jérôme PACHECO : membre suppléant.
- Monsieur Loïc MAHE : membre suppléant.
- Madame Virginie CAZAUX : membre suppléante.

Cette commission se réunit lors de chaque appel d'offre afin de procéder à l'analyse des offres des entreprises, candidates pour le marché en cours.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

VIII. ELECTION DES DEUX DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMISSION TERRITORIALE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA HAUTE-GARONNE DE MURET (44/2020)

Le maire indique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Il est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du S.D.E.H.G. par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la commission territoriale dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le Maire indique que la commune de SAINT CLAR DE RIVIERE relève de la commission territoriale de MURET. Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune à la commission territoriale de Muret.

Les deux délégués élus à la commission territoriale de Muret sont :

- Monsieur Etienne GASQUET : délégué titulaire.
- Madame Annie SUD : déléguée titulaire.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

IX. DESIGNATION DU CONSEILLER DEFENSE (45/2020)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Jocelyn CIMBER se porte volontaire afin d'assurer les fonctions de conseiller défense. Il n'y a pas d'autre candidature.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jocelyn CIMBER comme conseiller défense et de lui donner délégation afin de pouvoir exercer cette fonction.
--

X. CREATION D'UNE COMMISSION DES TRAVAUX (46/2020)

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite créer une commission des travaux.

Les commissions sont des émanations du Conseil Municipal. Elles aident celui-ci à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail. Elles lui proposent des orientations qui seront votées le cas échéant lors des réunions du Conseil Municipal.

La commission des travaux est chargée de mener les études préalables aux différents projets d'aménagements. Elle propose des réponses adaptées aux projets en question, les décisions revenant au conseil. Elle se charge également du suivi des travaux éventuels et assure le contact avec les entreprises intervenantes. Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux afin de savoir qui désire y participer. Marina LASSERRADE, Romain ROUQUETTE, Yannick PUERTOLAS et Jean-Pierre PAVAN proposent leurs candidatures qui sont acceptées par Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission des travaux qui sera composée des conseillers municipaux suivants : Marina LASSERRADE, Romain ROUQUETTE, Yannick PUERTOLAS et Jean-Pierre PAVAN.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

Concernant les travaux du groupe scolaire, Loïc MAHE indique qu'il attend un devis réactualisé de l'électricien. D'autre part, il est signalé un manque de luminosité dans le bureau de la Directrice de la maternelle ainsi que dans la salle à côté. Effectivement, ce problème découle de la non suppression du toit plat et du rapprochement de l'extension au bâtiment initial afin de laisser un passage suffisamment grand entre le tennis et le groupe scolaire. Ce problème sera régulé par l'installation d'éclairage, de cailloux blancs et de peinture blanche dans le patio afin de réfléchir la lumière. Monsieur le Maire indique que les réunions de chantier se déroulent tous les mardis à 10h30 au groupe scolaire et invite les conseillers municipaux à y participer s'ils le souhaitent. Les travaux seraient terminés pour la rentrée. Les badgeuses restent en place.

XI. DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE CALANDRETA POUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS DOMICILIES SUR LA COMMUNE (47/2020)

Monsieur le Maire présente les demandes d'accord de scolarisation à l'école CALANDRETA de Muret de deux enfants domiciliés sur la commune.

Si la commune donne son accord pour ses scolarisations, elle s'engage à participer aux charges de fonctionnement de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L442-5-1 du code l'éducation qui stipule que la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 est une contribution volontaire.

A titre indicatif les frais, par enfant, s'élèvent à 472 €/an. Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis défavorable aux deux demandes de scolarisation à l'école CALANDRETA.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Jocelyn	CIMBER
Marie-Françoise	DAL GRANDE
Martine	GIULIANI
Rémy	LANSAC
Marina	LASSERRADE
Loïc	MAHE
Jean-Pierre	PAVAN
Yannick	PUERTOLAS
Jacques	RIZZO
Romain	ROUQUETTE
Annie	SUD

Monsieur le maire précise que si l'enfant ne va pas à l'école d'affectation, les parents doivent demander une dérogation ; dans ce cas le transport scolaire sera à leur charge.

XII. QUESTIONS DIVERSES

- 1 – La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 10 juillet à la salle des fêtes.
- 2 – L'association Saint Clar Multisports demande une subvention afin d'acheter des tatamis. Une aide aux associations sera débloquée par le Muretain Agglo afin de palier aux pertes financières liées aux conséquences du COVID-19. La commune, quant à elle, octroiera les subventions annuelles habituelles. Les associations peuvent aussi, en parallèle, solliciter le Conseil Département et le Conseil Régional pour toutes demandes d'aide.
- 3 – Fête locale : lecture est faite des recommandations quant à son organisation. Les forains ont sollicité l'association du Comité des fêtes afin que la fête soit maintenue. Il faudra les impliquer dans un règlement de bonne conduite. De nouvelles mesures gouvernementales seront publiées après le 14 juillet.
- 4 – Monsieur le Maire indique que la salle des fêtes est trop petite pour accueillir toutes les manifestations dans des conditions optimales. Il suggère de l'agrandir. Il indique que la parcelle derrière celle-ci a été acquise afin d'y créer un parking. L'agrandissement d'environ 80 m² pourrait se déployer vers l'église ou vers la place. Une subvention départementale et/ou de l'Etat serait certainement accordée. Cette proposition permettrait de trouver un compromis avant la réalisation du gymnase qui ne pourra pas être réalisé avant 3 ans. La salle des fêtes gardera un usage multifonctionnel.
- 5 – Le nouveau bâtiment créé récemment en bout de maternelle doit être agrémenté d'étagères. Le local de rangement pour les associations est quant à lui signalé trop petit.
- 6 – Le passage piéton entre l'école et le lotissement sera prochainement réalisé. D'autre part il est signalé que le marquage du passage piéton devant la grille du château route de muret a disparu.

Monsieur le Maire indique qu'en zone 30, les piétons sont prioritaires et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des passages piétonniers. Enfin la priorité à droite chemin du Piton/Route de Muret est très peu respectée. Il est demandé si un panneau peut être installé. Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de l'envisager car la réglementation en la matière est très particulière, notamment concernant la distance à respecter entre les entrées d'agglomération et l'implantation des panneaux de signalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 41.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
CIMBER	Jocelyn	
DAL GRANDE	Marie-Françoise	
GIULIANI	Martine	
LANSAC	Rémy	
LASSERRADE	Marina	
MAHE	Loïc	
PAVAN	Jean-Pierre	
PUERTOLAS	Yannick	
RIZZO	Jacques	
ROUQUETTE	Romain	
SUD	Annie	